

### **8 mars : il neigeait ce matin**

La DDETS a répondu à la demande d'ouverture d'une mise à l'abri pour la nuit sur Calais par le Secours Catholique.

Comme vous le savez, une proposition de mise à l'abri quotidienne permettant un accueil respectueux des personnes migrantes au sein des CAES du département, établissements spécialisés, est garantie chaque jour au départ de Calais. Cette proposition de mise à l'abri concerne tant les hommes isolés que les familles migrantes.

En raison de la dégradation des conditions météorologiques, le préfet a décidé de renforcer les modalités de mise à l'abri dès le mardi 07 mars. Ainsi une mise à l'abri l'après-midi à 15h30 est organisée depuis la rue des huttes en complément de la mise à l'abri du matin.

Hier, 27 personnes migrantes ont été mises à l'abri sur ces 2 temps.

Les maraudes de l'AUDASSE ont également été adaptées et renforcées pour permettre la diffusion de l'information du dédoublement quotidien des mises à l'abri.

Les modalités de fonctionnement de l'antenne SIAO de Calais ont aussi été renforcées et toutes les demandes émanant des familles sont prises en compte comme toujours.

Ce renforcement des mises à l'abri sera effectif jusqu'au vendredi 10 mars.

Bien à vous